



GRUPE D'ASTRONOMIE POPULAIRE 47

INITIATION A L'ASTRONOMIE GROUPES SCOLAIRES

CONDITIONS GENERALES

1 - ATTENTION :

Pour des raisons d'efficacité, de sécurité et de confort de tous, il n'est pas possible d'accueillir plus d'une classe (30 enfants) en visite nocturne. En journée il est possible de recevoir deux classes (maximum) à condition de programmer un "parcours solaire" pour chaque classe sur une demi-journée, en alternance avec l'autre classe (restant à l'observatoire).

L'accueil des scolaires ne fonctionnant que grâce à quelques bénévoles, il n'est pas possible d'accueillir plus de trois classes par mois. Il est donc judicieux d'envisager de nous rendre visite le plus tôt possible dans l'année et en tous cas avant le mois d'avril.

2 - CONTENU DES PRESTATIONS :

a – Forfait de base :

Ce forfait est de 25 € pour la mobilisation des animateurs pour l'accueil et l'encadrement du groupe, ouverture des locaux et mise à disposition des équipements jugés utiles à la visite, visite des lieux et organisation d'ateliers.

A ce forfait s'ajoutent les ateliers, au tarif unique de 3 € par enfant et par atelier. (Voir tarif en dernière page).

b – Atelier repérage dans le ciel :

Apprentissage des constellations, des étoiles principales, des planètes et de la Voie Lactée. Repérage au pointeur laser.

c – Atelier découverte théorique :

Découverte et explication de notre Univers (*le système solaire, les étoiles, structure de l'Univers*), Sous forme d'exposé ou d'échange de questions réponses, les thèmes abordés peuvent être définis en concertation avec les organisateurs afin de mieux répondre aux attentes et aux programmes des visiteurs, (*dans le cadre des compétences des animateurs disponibles*).

d – Atelier observation (de nuit ou de jour) :

De nuit, l'aboutissement naturel des modules précédents est, bien entendu, la séance d'observation. Celle-ci est organisée en sous-groupes de 10 enfants environ, encadrés par un membre du GAP47. Son programme consiste en l'observation à travers les différents instruments de l'association. Ceux-ci peuvent être mis simultanément à contribution sur des objets différents. Le contenu de la soirée peut être adapté en fonction des thèmes évoqués

lors des exposés. Son organisation est bien entendu largement tributaire des conditions météorologiques. Sa durée est d'environ 1 heure (*en cas de météo défavorable l'observation peut être remplacée par une séance de planétarium ou un programme vidéo*).

De jour, observation du Soleil grâce à divers dispositifs : les taches solaires, les protubérances de la couronne, la surface du Soleil.

e - Planétarium :

La séance de planétarium est dispensée par groupe de 15 enfants maximum. Elle permet de visualiser simplement les astres de la voûte céleste et d'en comprendre les mouvements. La durée de la séance est de 30 mn environ.

f - Atelier journée « parcours solaire » :

Randonnée « parcours solaire » (*durée 2 heures 30 environ*), promenade en pleine nature pour découvrir dans ses proportions réelles le système solaire. Chaque planète est représentée par une maquette à l'échelle de 1/ 3 milliardièmes. La visite est guidée et commentée par un animateur.

g – Autres ateliers :

D'autres activités peuvent être mises en place, sur demande ou en cas d'annulation d'observations pour cause de météo défavorable. Par exemple : atelier "Mythologies", atelier "Fabrications", atelier "Explication de la taille de miroirs".

3 - PÉRIODES DE RÉSERVATION :

Les établissements ont la possibilité de faire des réservations du lundi au vendredi après-midi inclus. (Les soirées du vendredi et du samedi sont plus particulièrement réservées aux activités de l'association). Par précaution les établissements doivent réserver au moins deux dates pour parer à l'éventualité de conditions météorologiques défavorables. Dans la mesure du possible les réservations du lundi sont à éviter si l'on souhaite disposer d'un confortable délai d'annulation auprès du transporteur et des parents.

4 - ANNULATION DES SOIRÉES :

En cas de conditions météorologiques défavorables, les soirées pourront être annulées en concertation avec le GAP47. Cette annulation pourra intervenir au plus tard deux heures avant le début de la soirée, par contact téléphonique avec la personne responsable désignée dans la fiche de réservation.

Les établissements désirant annuler une soirée pour des raisons autres que météorologiques devront contacter le GAP47, au plus tard la veille de la soirée :

M. Marc MORLAES Président du GAP47 Tel : 06 58 37 22 66	ou	Le Secrétaire du GAP47 06 08 86 25 72
---	----	--

5 - ENCADREMENT DES SOIRÉES :

L'encadrement pédagogique des visites sera entièrement assuré par les membres du GAP47. Le maintien de la discipline sera, quant à lui, exclusivement pris en charge par les accompagnateurs.

6 - TARIF DES PRESTATIONS :

Pour vous permettre d'évaluer le montant de votre facture (en soirée ou en journée), nous vous proposons le tableau ci-dessous. La journée se découpe en 3 "plages horaires" (matinée 9h-12h / après-midi 14h-17h / soirée 21h-24h. Le contenu de ces plages horaires est à définir avec les animateurs du GAP47 et les horaires sont modulables en fonction du projet.

SCOLAIRES	
Catégorie	Prix
Forfait de base (*)	25,00 € pour le groupe
Pour chaque plage horaire (matin / après-midi / soirée)	3,00 € par enfant
Accompagnants	gratuits

(*) dans le cas de plages horaires multiples, réparties sur deux ou plusieurs jours, un forfait de base sera demandé pour chaque jour afin de tenir compte des déplacements des animateurs.

Si l'effectif des enfants présents est notablement inférieur à l'effectif prévu lors de la réservation, la facture sera calculée sur la base du nombre d'enfants initialement prévu. Dans le cas où l'effectif présent est supérieur à l'effectif prévu, la facture sera établie sur la base du nombre d'enfants présents.

7 - PAIEMENT DES PRESTATIONS :

Une facture à entête du GAP47 sera établie.

Le règlement des prestations pourra être effectué, en accord avec l'organisateur,

- le soir même à l'issue des séances
- le dernier soir dans le cas d'une réservation pour plusieurs dates.
- par virement ou par courrier (chèque).

8 - Classes de la communauté de communes FUMEL-VALLEE-DU-LOT :

Les classes de la communauté de communes Fumel-Vallée-du-Lot bénéficient de la gratuité pour ces prestations, les frais étant pris en charge par la communauté des communes dans le cadre d'une convention d'action culturelle, pour un nombre limité d'enfants chaque année.

Le Président du GAP47
Marc MORLAES

Notre site Internet : gap47.astrosurf.com
Notre adresse courriel : gap47@laposte.net

